



## RÈGLEMENT DE COURSE

### Article 1 - Fédération Française de Triathlon

TriGames est inscrit au calendrier officiel de la Fédération Française de Triathlon. Par conséquent il est soumis à la réglementation sportive 2021 de la FFTRI disponible sur le site internet de la Fédération. Le concurrent qui s'inscrit à cette épreuve accepte automatiquement le règlement sportif de la FFTRI 2021 et les règles spécifiques de course de ce règlement.

### Article 2 - Conditions Générales

#### Natation

Un bonnet sera offert par l'organisation à chaque concurrent et son port est obligatoire. Les lunettes et la combinaison sont autorisées selon règles fédérales appliquées à la distance L & M : la combinaison sera obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°C et interdite si la température de l'eau est supérieure ou égale à 24,5°C. La partie natation sera annulée si la température de l'eau est inférieure ou égale à 12°C. Il est interdit de porter le dossard pendant la natation. L'identification des athlètes se fera grâce à un tatouage numéroté à placer sur l'épaule gauche.

#### Vélo

Port du casque obligatoire, homologué à coque dure, jugulaire attachée et ajustée, du départ jusqu'au retour à son emplacement (dans le parc à vélo) et ce, pendant toute la durée de l'épreuve cycliste. Circulation à pied dans le parc à vélo. Le circuit n'étant pas fermé à la circulation, **il est demandé un respect scrupuleux du code de la route**. Les concurrents ne sont pas autorisés à s'abriter (Drafting) derrière un autre concurrent (7m pour le M & 12m pour le L), ou un véhicule (35m) pendant la course (aspiration-abri interdit / Drafting interdit).

Le concurrent n'est pas autorisé à dépasser un athlète en plus de 25 secondes.

Dossard non plié, placé dans le dos, accompagnement par un tiers interdit, écouteurs interdits. Le parc à vélo est accessible uniquement aux concurrents, à l'organisation, à la presse, aux photographes et aux arbitres.

Retrait du vélo après l'arrivée du dernier concurrent cycliste du format correspondant (M ou L), uniquement sur présentation de la puce à l'organisation.



### Course à Pied

Port du casque interdit, écouteurs interdits, dossard non plié sur la partie avant du corps, accompagnement par un tiers interdit.

### Relais

Pour l'épreuve en Relais, les équipes peuvent être féminines, masculines ou mixtes. Une équipe est composée au minimum de 2 personnes et maximum de 3 personnes.

### Temps limites

BARRIÈRES HORAIRE				
	M	L	M	L
Distance				
Temps Natation	1h00 (1500m)	1h15 (1900m)	1h00 (1500m)	1h15 (1900m)
Temps Vélo	2h55	4h40	3h30	5h00
Temps Course à Pied	1h30	2h15	1h30	2h30
Temps Cumulé	5h24	8h50	6h00	8h45

## **Article 3 - Briefing de Course & Briefing Arbitre**

### **Briefing de Course**

Le Briefing de course aura lieu la veille (Voir programme athlète) au Village TriGames au niveau du podium. Toutes les infos de course seront énoncées et l'organisateur répondra à vos éventuelles questions.

### **Briefing Arbitre**

Les concurrents ont obligation de participer au briefing relatif à la compétition. Il a lieu 10 minutes avant le départ de la compétition, sur la zone de départ natation.

#### **Article 4 - Remise des Prix**

La présence des concurrents primés est obligatoire. À défaut aucun prix ne pourra être réclamé ultérieurement par le concurrent absent. L'organisateur se réserve le droit d'en disposer comme bon lui semble.

#### **Article 5 - Responsabilité Civile de l'organisateur**

L'organisation TriGames est titulaire d'une « licence manifestation » établie par la FFTRI, a la qualité d'assuré sur le contrat Allianz Associa Pro de la FFTRI N° 054050159. Il bénéficie par conséquent de la garantie responsabilité civile, contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, quelle que soit la nature pouvant lui incomber dans le cadre de ses activités. Sont assurés : l'organisateur, ses dirigeants, son personnel et ses volontaires bénévoles, dans le cadre de l'organisation de la manifestation. Les dommages et garanties sont définis dans le contrat d'assurance consultable sur le site internet de la FFTRI. L'organisateur est aussi couvert en défense pénale et recours suite à un accident. L'organisateur contracte deux autres garanties optionnelles complémentaires proposées par la FFTRI : dommages aux véhicules suiveurs et bateaux suiveurs (garanties dommages et responsabilité civile).

#### **Article 6 - Garanties accordées aux concurrents**

Les concurrents doivent être conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique. Les non licenciés FFTRI et FFTRI loisirs et dirigeants titulaires d'un Pass Compétition bénéficient de la garantie responsabilité civile du contrat N°5405019 de la FFTRI. Les dommages, les garanties et les montants sont énumérés dans le contrat consultable sur le site de la FFTRI. Les titulaires du Pass Compétition ne bénéficient que des garanties « responsabilité civile ». Les licenciés FFTRI titulaire d'une licence « compétition » bénéficient en sus de garanties individuelles accident et garantie « assistance » (organisation et prise en charge par Mondial Assistance du retour au domicile. Téléphone : 01 49 93 80 75)

Le Pass Compétition sera néanmoins gratuit pour les fédérations de Triathlon des pays suivants : Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, les Pays Bas, Portugal, et Suisse. Vous devez également nous fournir la copie de votre licence ITU pour validation. Le matériel ne bénéficie d'aucune couverture assurance fédérale. Aucune garantie d'assurance de personne n'étant offerte par la Fédération Française de Triathlon, il appartient à

l'athlète licencié auprès d'une fédération étrangère de triathlon affiliée à l'ITU (si la licence de sa propre fédération ne le couvre pas déjà) de souscrire dans son propre intérêt, auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

### **Article 7 - Annulation de l'épreuve en cas de force majeure**

Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors de contrôle de l'organisation, et, en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques (en particulier pour des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tous risques d'intempéries ou intempéries avérées, l'organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents, mais les frais d'inscription ne pourront être remboursés. Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit du fait de ce cas d'annulation ou d'interruption. Dans le cas où vous souscrivez à la Garantie Annulation, le remboursement de l'inscription à 100% (Hors frais) pourra être effectué. (Voir article 14)

### **Article 8 - Droit à l'image et CNIL**

Les concurrents autorisent expressément l'organisateur de la compétition ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires, sponsors et média à utiliser les images animées (audiovisuelles) ou fixes (photos) sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la compétition, sur tous supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur en ce compris les prolongations éventuelles apportées à cette durée. Le participant déclare reconnaître et accepter que l'organisateur soit en droit de procéder à l'enregistrement de ces images fixes et animées (photos et vidéos) et en accepte l'exploitation.

CNIL : Le bulletin d'inscription est susceptible d'être utilisé à toutes fins par l'organisateur, sauf stipulation expresse contraire de l'intéressé qui dispose notamment d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant, conformément à la loi "Informatique et Liberté" du 6 janvier 1978.

## Article 9 - Arbitre

Le présent règlement est soumis à la loi Française. Tout litige découlant ou en rapport avec le présent règlement sera soumis à l'arbitrage de la FFTRI suivant son règlement ou, à défaut, à la chambre arbitrale du sport placée auprès du comité olympique et sportif Français, et définitivement tranché selon son règlement.

## Article 10 - Frais d'inscription

Les frais d'inscription couvrent uniquement la participation à la compétition, à l'exclusion de tous frais de transport, d'hébergement ou de repas ou tous frais médicaux, lesquels demeurent à la charge du concurrent.

## Article 11 - Conditions d'accès aux épreuves

**Inscription au format M** : à partir de Cadet jusqu'à Master (Né(e)s avant 31 Déc 2003)

**Inscription au format L** : à partir de Junior jusqu'à Master (Né(e)s avant 31 Déc 2001)

Licenciés FFTRI : Licence à présenter obligatoirement lors de la remise des dossards

Non Licenciés FFTRI : Remplir le Pass Compétition (20€ pour le M, 40€ pour le L et 2€ pour les relais) le Jour-J lors du retrait des dossards. Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition, de moins d'un an à la date de l'inscription devra être présenté obligatoirement lors de la remise des dossards

Les titulaires d'une licence FFTRI loisir ou dirigeant FFTRI sans la mention compétition doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition et s'acquitter du prix du Pass Compétition.

Pour les relais :

La licence F.F.Natation dispense du certificat médical, pour le concurrent réalisant la partie natation, mais pas du paiement du Pass Compétition. La licence F.F.Cyclisme dispense du certificat médical, pour le concurrent réalisant la partie vélo, mais pas du paiement du Pass Compétition. La licence F.F.Athlétisme dispense du certificat médical, pour le concurrent réalisant la partie course à pied, mais pas du paiement du Pass Compétition.

Étrangers :

Les licenciés des Fédérations suivantes : Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, les Pays Bas, Portugal, et Suisse devront obligatoirement présenter leur licences

de la saison 2021 a télécharger sur le formulaire d'inscription OBLIGATOIREMENT. Ils sont exonérés du règlement du Pass Compétition. Les athlètes devront toutefois signer le Pass Compétition lors du retrait des dossards.

Les licenciés Triathlon des autres fédérations (USA Triathlon ...) devront présenter leurs licences de la saison en cours et l'avoir télécharger sur le formulaire d'inscription OBLIGATOIREMENT. Ils devront également prendre l'option Pass Compétition lors de l'inscription et signer le Pass Compétition lors du retrait des dossards.

Dossier incomplet : Pour tous les dossiers d'inscription incomplets le jour de l'épreuve, le compétiteur ne pourra prendre le départ et le dossard ne lui sera pas remis. Aucun remboursement ne pourra avoir lieu dans ce cas.

### **Article 12 - Structure Médicale**

Une convention de secours est établie avec la Protection Civile avec des équipes médicales composées de médecins, d'infirmiers et de secouristes seront présentes : PC Sécurité, DPS, Véhicules sur le parcours vélo et Course à Pied.

### **Article 13 - Sécurité pendant l'épreuve**

Natation : BNSSA, Kayaks, Paddle, Jet-Ski, Bateau, DPS, Médecin de course (Environ 20 personnes)

Vélo : Dispositif de Police municipale, 90 Signaleurs, Voitures ouvrees et balais, 20 motards, DPS

Course à Pied : VTT ouvrees, équipe de 30 Personnes, DPS, Médecin, Police

### **Article 14 - Annulation - Garantie Annulation - Transfert - Changement de dossard**

**Annulation** : Le concurrent pourra être remboursé d'un montant correspondant à **40% du montant de son inscription** (hors frais de dossier) pour unique raison médicale jusqu'à 15 jours avant l'épreuve (Voir dernier paragraphe).

Procédure de demande de remboursement suite à un problème médical valide et justifier uniquement :

Envoyer le certificat médical ORIGINAL (pas de scans ni photocopies) à l'adresse suivante avec accusé de réception : **METHOD - 7 avenue Michel Chevalier - 06130 Grasse.**

L'organisateur se réserve le droit d'en disposer comme bon lui semble.

## **Garantie Annulation**

En souscrivant **une Garantie Annulation (de 20€ pour le L , 10€ pour le M, 30€ pour les Relais M ou L)** lors de votre inscription, vous bénéficiez de l'opportunité de résilier votre inscription jusqu'à 15 jours avant l'épreuve (Voir dernier paragraphe) et être remboursé à 100% (hors frais de dossier), sans aucun justificatif (au tarif en vigueur, même en cas d'annulation pour force majeure - Article 7).

Si vous ne souscrivez pas cette garantie, aucun remboursement à 100% de votre dossard, même en cas de force majeure.

Pour les non licenciés, la récupération de la totalité du Pass Compétition sera prise en compte.

## **Transfert de course**

Les transferts entre les différents TriGames ne sont pas possible.

## **Changement de dossard avec un tiers**

Les changements de titulaire de dossard sont possible jusqu'à 15 jours avant l'épreuve.

Le titulaire qui cède son dossard doit lui seul nous envoyer les changements par email sur [inscriptions@trigames.fr](mailto:inscriptions@trigames.fr) : *Nom-prénom-licence ou certificat médical.*

Si le nouveau titulaire est non licencié il devra s'acquitter de son Pass Compétition.

Les échanges de dossards le jour de l'épreuve ne seront pas acceptés.

Attention, pour des raisons d'assurance, votre dossard, n'est pas échangeable et vous est personnel.

Dans le cas où vous effectuez un changement de dossard non officiel et contraire à la réglementation du TriGames, la personne participant à votre place ne sera couverte par aucune assurance en cas d'accident.

## **ATTENTION, DATES LIMITES**

**POUR CHANGEMENT DE DOSSARD, ACTIVATION DE GARANTIE, REMBOURSEMENT OU TOUTE MODIFICATION SUR VOTRE INSCRIPTION :**

**Skoda TriGames de Cagnes sur Mer : Dimanche 23 Mai à 23h59**

**Skoda TriGames de Mandelieu : Dimanche 12 Septembre à 23h59**